

La constitution

Des voix: Oh, oh!

M. Baker (Nepean-Carleton): J'ai répondu à la question du député hier et j'aimerais pouvoir répéter ma réponse aujourd'hui. C'est un problème qui n'a rien à voir avec la légalité ou l'illégalité. Ce que j'ai dit au début tient toujours. J'ai dit qu'il était regrettable que notre pays soit dans une situation aussi déplorable et c'est le moins qu'on puisse dire . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. En toute déférence pour le ministre, je pense que nous assistons à un échange de vues entre deux députés. Avec le consentement de la Chambre, la présidence donne la parole au ministre des Approvisionnements et Services (M. Blais).

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le président, je veux témoigner du grand plaisir que je ressens à participer à un débat d'une telle importance historique. Évidemment j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qu'avait dit le député de Nepean-Carleton (M. Baker), qui doit maintenant se retirer. Je dois le féliciter de ses efforts pour communiquer dans la langue de Molière. C'est la première fois que j'ai cette expérience et j'espère que j'aurai une autre expérience dans un avenir très lointain, quand il aura suivi des cours dans la matière. Voilà! Mais ayant dit cela, je puis dire, monsieur le président, qu'en effet cet après-midi . . .

[Traduction]

Cet après-midi, en écoutant le débat qui a précédé l'appel de l'ordre du jour, j'ai eu l'impression que l'on entamait un long débat car un bon nombre de députés de l'opposition ont fait des interventions. J'ai eu alors le sentiment très net, en mon premier jour complet à la Chambre pour le débat constitutionnel, que le présent débat allait se prolonger indéfiniment. L'intervention du député de Nepean-Carleton (M. Baker)—mes collègues députés ont entendu cela—a éliminé une foule de questions dont on aurait débattu autrement. Pour lui, le rapatriement ne pose aucun problème, la population canadienne étant en général favorable, tout comme les députés d'ailleurs. Je partage son point de vue et je le félicite de sa perspicacité.

Des voix: Bravo!

M. Blais: Il a ensuite ajouté que la déclaration des droits ne posait elle non plus aucun problème, affirmation qu'il a répétée avant de conclure. Il y aurait certes quelques points sur lesquels il n'est peut-être pas d'accord, mais, dans l'ensemble, il est favorable à l'enchaînement d'une déclaration des droits. C'est là encore un des secteurs que je pensais voir faire l'objet d'une forte controverse mais il n'a pas saisi ce prétexte et là encore je le félicite de s'être montré coopératif.

La troisième question est celle de la formule d'amendement. Il a reconnu qu'il nous fallait rapatrier la constitution en l'assortissant d'une formule d'amendement et il a dit qu'il souscrivait au principe retenu. J'ai trouvé très réconfortant cet accord de sa part et il ne lui reste donc plus guère d'aspects de la question à débattre maintenant. Toutefois, quand il a com-

mencé à parler de la formule d'amendement je me suis vite rendu compte qu'il ne comprenait pas ce que le gouvernement voulait faire. Il a déclaré que nous essayons de faire adopter la formule d'amendement sans le consentement des provinces et il a même accusé le premier ministre (M. Trudeau) de faire preuve d'un manque de responsabilité en proposant une telle formule d'amendement.

Je tiens à faire remarquer au député que s'il veut bien se reporter aux conversations et aux discussions qui se sont déroulées entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux depuis l'adoption du statut de Westminster en 1931, il reconnaîtra que tous les efforts possibles ont été faits pour en arriver à un consensus des provinces. Cet après-midi, le ministre de l'Environnement (M. Roberts) a parlé en long et en large de chacune des réunions, fédérales et provinciales, qui ont eu lieu. Il a déclaré qu'en dépit de toutes ces réunions, il n'avait pas été possible de parvenir à un consensus.

Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple plus flagrant que celui de la conférence de Victoria, en 1971. Si l'on se penche sur les événements qui ont marqué le déroulement de cette conférence, on constatera que cette année-là, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral, sous la direction du premier ministre, s'étaient entendus sur une formule d'amendement, formule qui avait beaucoup de bon sens. Après cette entente, le premier ministre du Québec de l'époque, Robert Bourassa, est rentré dans sa province pour déclarer qu'il retirait son consentement étant donné que le gouvernement fédéral avait refusé d'accorder aux autorités provinciales la prépondérance en matière de politiques sociales. Ce qui revenait à dire: «Comme je ne puis obtenir les pouvoirs que je convoite, vous n'aurez pas la formule d'amendement». Bien sûr, tout le monde sait que sans formule d'amendement, aucun rapatriement n'est possible.

Ce qui s'est passé à Victoria en 1971 s'est répété fidèlement par la suite à toutes les réunions qui ont eu lieu depuis, c'est-à-dire que les provinces se sont servies du désir de rapatrier la constitution et de la nécessité d'y attacher une formule d'amendement pour soutirer au gouvernement central des concessions relevant de sa compétence. En fait, ce qui s'est passé, c'est que chacune des provinces a imposé la règle de l'unanimité afin d'obtenir un consensus qui s'applique aux aspirations particulières de chacune d'elles. Dans ce contexte, il est matériellement, intellectuellement et moralement impossible qu'un consensus se dégage.

Nous avons procédé à la rédaction du bill C-60 au sein du cabinet. J'ai siégé au comité du cabinet qui a collaboré à la rédaction de cette mesure législative. Nous espérions qu'elle nous permettrait à tout le moins de modifier nos propres structures, au niveau fédéral. Cette initiative a été infructueuse. J'ai collaboré à la préparation des discussions fédérales-provinciales de 1979 où le premier ministre (M. Trudeau) a essayé avec la plus grande souplesse, en faisant tout en son pouvoir, d'obtenir l'accord des provinces. Cela s'est révélé impossible.